

PROTOCOLE SANITAIRE DES FORMATIONS



Entrée en vigueur : 2 novembre 2020

Ce protocole permet une reprise de la pratique des formations du karaté et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires. L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités. Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement.

IDENTIFICATION D'UN RÉFÉRENT SANITAIRE

Lors de toute formation, un référent sanitaire doit être désigné. Il a pour missions :

- ◆ D'être en relation avec l'organisateur de la formation
- ◆ De s'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur
- ◆ De s'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires
- ◆ Evaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives / préventives nécessaires.
- ◆ D'assurer le pilotage opérationnel de la formation au plan sanitaire.
- ◆ D'informer l'organisateur de tout comportement contraire au respect du plan sanitaire afin que celui-ci régule.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES (PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA FORMATION)

- ◆ Respecter la **distanciation physique d'1 mètre** entre les personnes ou groupes de personnes d'un même foyer
- ◆ De faire respecter le **port d'un masque obligatoirement** par toute personne à l'intérieur et à l'extérieur.
- ◆ Se laver et se désinfecter les mains régulièrement

ACCUEIL DU PUBLIC

Pas de public lors des formations

Du **matériel de désinfection** sera mis à disposition des participants.

Les conditions de rassemblements ainsi que les recommandations sont élaborées sur la base des connaissances actuelles à date, elles sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.





JE SUIS PRATIQUANT

AVANT DE ME RENDRE AU DOJO :

- ▣ J'ai un bon état de santé général.
- ▣ J'arrive propre, douché, cheveux lavés, les mains propres et avec un karatégi propre.
- ▣ Je veille à apporter mes propres effets personnels, et y ajouter des mouchoirs jetables, du gel hydro-alcoolique et un ou plusieurs masques.

A MON ENTREE DANS LE DOJO :

- ▣ Je porte un masque.
- ▣ Si les vestiaires sont ouverts, je me lave les mains et je me change si besoin.
- ▣ Je pose mon sac au bord du tapis.

PENDANT LA SEANCE :

- ▣ A chaque entrée et sortie sur le tatami, je me lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro- alcoolique.

APRES LA SEANCE :

- ▣ Si les vestiaires sont ouverts, je me douche, je me change et je remets mon masque.
- ▣ Je sors en respectant les consignes de sortie afin de limiter les croisements.